



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Veaux

Question écrite n° 6346

Texte de la question

M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation de la filière du veau français. En effet, depuis plusieurs mois, le prix de revient du veau de boucherie a la production a fortement augmente. Cette hausse est notamment liée à la mise en place des quotas laitiers qui a entraîné une augmentation importante du prix des poudres de lait utilisées dans l'alimentation des veaux nourrissons. De plus, l'arrêt de l'utilisation des anabolisants dans l'alimentation des animaux, parfaitement justifié au plan de la santé publique et de l'amélioration du produit, a entraîné une baisse des performances et une hausse des coûts de production. Dans le même temps, les producteurs d'autres pays européens, en particulier les producteurs hollandais, ont développé l'utilisation de nouvelles substances chimiques permettant une production à moindre prix. Cette concurrence s'exerce sur le marché français en se traduisant par une augmentation de près de 80 p 100 des importations de ces produits étrangers et à l'extérieur par une diminution de la part de marché européen occupée par la filière du veau français. Dans ces conditions, il apparaîtrait important de renforcer les mesures de contrôle sur la viande importée, de mettre en place au plan communautaire une réglementation sur les substances ayant des effets zootechniques, garantissant la santé et la qualité des viandes des filières du veau et bovine, et enfin de promouvoir les efforts réalisés par les producteurs, en direction des distributeurs et des consommateurs, sur l'amélioration des produits. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur ces questions et de lui faire part le cas échéant des mesures financières qui pourraient être rapidement envisagées pour aider les producteurs français de veau à faire face à l'augmentation de leurs coûts de production.

Texte de la réponse

Reponse. - La production de veau de boucherie s'exerce en effet dans un contexte difficile, la filière se trouvant désormais confrontée aux effets permanents du régime de maîtrise de la production laitière : le cheptel français de vaches laitières a baissé de 20 p 100 en cinq ans et, dans ces conditions, les disponibilités en petits veaux sont nettement plus réduites. Les disponibilités en poudre de lait - produit autrefois fortement excédentaire dans la CEE - se sont également réduites à cause de la baisse de la production laitière et les aides à l'écoulement de cette poudre, dont bénéficient la production vitellière, sont désormais moins incitatives. Par ailleurs, l'utilisation de substances anabolisantes est interdite en France depuis le 1er janvier 1988, par application d'une directive communautaire confirmée sous la référence no 88-146 CEE, le 7 mars 1988. Ces trois facteurs ont conduit à une baisse très remarquable de la production française de viande de veau en 1988 (moins de 10 p 100 par rapport à 1987) et les coûts de production ont nettement augmenté, par suite du renchérissement des petits veaux, de la hausse des coûts alimentaires et de l'interdiction des hormones. Mais l'avenir de la filière elle-même, qui a dû surmonter la conjoncture difficile de l'année 1988, ne paraît pas compromis. De fortes hausses de prix ont en effet été constatées pour la viande de veau de boucherie, plus rare disposant d'une bonne image de marque et donc toujours recherchée par le consommateur : pendant les cinq premiers mois de 1989, le prix des veaux de boucherie a été supérieur de 37 p 100 aux prix équivalents de 1987. La hausse de prix des veaux nourrissons, qui avait été très forte en 1988, est plus limitée en 1989, par suite d'un réajustement de notre

commerce extérieur de veaux nourrissons (baisse des exportations). Les marchés de la poudre de lait et du lactoserum sont actuellement plus détendus, après avoir connu une phase spéculative en 1988. Le poids de carcasse des animaux abattus, qui avait baissé lors de l'interdiction des anabolisants, est revenu à son niveau antérieur, grâce à un allongement de la durée d'engraissement. Ainsi une meilleure maîtrise des facteurs de production et une forte hausse des prix de vente a permis à la filière vitellière de restaurer sa marge brute. L'évolution des mises en place, à nouveau en augmentation, témoigne de cette restauration des marges ; à nouveau correctement apprivoisée, le marché du veau de boucherie connaît même un tassement saisonnier de ses prix de vente habituel à pareille époque. Certains producteurs spécialisés ont toutefois rencontré de grandes difficultés dans ce contexte. Pour tenter de remédier à leur situation, des aides diversifiées, qui ne sont pas spécifiques au secteur de la production de viande de veau, ont été mises en place depuis octobre 1988. Ce sont les aides à l'analyse et au suivi des exploitations ainsi qu'un allègement de la dette dans le cadre du fonds d'allègement de la dette agricole (FADA). Sont aussi à nouveau envisagées cette année des aides au maintien de la couverture sociale. Pour simplifier les procédures et augmenter l'efficacité de ces mesures, une seule commission départementale, présidée par le préfet, a été chargée d'examiner la situation de ces agriculteurs en difficulté. Certains producteurs spécialisés ont dû néanmoins arrêter la production, dans ce contexte difficile. Des aides en faveur de la réinsertion professionnelle, qui, également, ne sont pas spécifiques au secteur de la production de viande de veau, ont été mises en place dans le cadre du décret du 4 mai 1988 ; la procédure est mise en œuvre par les ADASEA. Enfin un dispositif a été prévu, au sein de l'Ofival, afin d'améliorer la compétitivité de la filière en favorisant les rapprochements d'entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Boulard Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6346

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3476